



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

Saint Péray le 16 novembre 2018

RENCONTRE DES CLUBS

Pour le Codep A. Becerra, N. Goudard, J.M. Robert, M. Chambonnet, P. Dusserre, J.P. Nougue, A.P. Meheust, R.Hérelie, A.Rey, J. Perez, B. Lopez, G. Faure, A. Bayle, A. Demange. I. Pourchaire, C.Garayt.

Pour la FFCT...Mr Denis Vitel...en charge de la sécurité

DDSP....Monsieur Bonnotte

CDOS.... Mme D.Coste ,Présidente.

Clubs présents ou représentés cyclo d'Ozon, Cyclos randonneurs des Boutières, Cyclotourisme le Teil, Union cycliste Cruassienne, Cyclos randonneurs Privadois, UCAM Bg St Andéol, Friol club Tournon, Cyclo club St Peray, Les cyclos Grangeois, Cyclos Touristes Annonéens, Cyclo Aubenas/Vals, CC Du Tanargue, Cyclotouriste Le Pouzin, Cyclo sport La Voulte, Cyclo St Victor, La Roue libre Muzollaise



Alain-Philippe Méheust, Président du Codep 07, retardé, J.P.Nougue, chargé de la communication au Codep 07, accueille les participants ...il remercie Mr G.Romain, président du club local d'avoir œuvré pour que cette rencontre 2018 puisse être organisée dans cette salle des fêtes.



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

Il présente Monsieur Bonnotte . Gardien de la Paix en poste à Privas , référent sécurité et , suite à notre demande à la DDSP , il là pour aborder le premier thème de notre rencontre.





CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com



**SANS CASQUE À VÉLO,
VOTRE ENFANT RISQUE
PLUS QU'UN BOBO.**

Le port du casque devient obligatoire à partir du
22 mars 2017 pour les enfants de moins de 12 ans.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



La Sécurité Paris...Le Teil ...et depuis 2014 le commissariat de Privas ou je en plus de mon rôle de gardien de la paix , je suis référent sécurité . En 26 ans de carrière l'accident de la route et ses conséquences sont bien trop souvent devenus un mauvais compagnon....Aujourd'hui je viens vous parler sécurité mais ce moment ne doit pas être un monologue mais un moment d' échange .

Présentation...Mode déplacement économique , écologique et bénéfique pour la santé, le vélo s'utilise comme moyen de transport, pour la balade de loisir ou le sport .Il est adopté tout au long de l'année par un Français sur deux0 La pratique Cycliste se développe en ville avec les vélos en libre-service et dans le cadre des déplacements quotidiens (domicile –travail - domicile-université.....)

Equipement du vélo ...le code de la route prévoit un certain nombre d'équipements obligatoires...on ne va pas en faire un catalogue mais simplement évoquer les principaux...

Deux freins... (avant -arrière) A la longue ils s'usent , n'oubliez pas de les contrôler

Des dispositifs réfléchissants (catadioptrés) de couleur blanche à l'avant ,rouge à l'arrière et orange sur les cotés..Les pédales doivent également comporter des catadioptrés, sauf si elles sont rétractables .

La nuit ou le jour lorsque la visibilité est réduite : un feu de position avant (jaune ou blanc)et un arrière rouge...Maintenez les propres. (D . Vittiel « Actuellement seul les feux fixes sont autorisés...cela devrait sans doute évoluer et les feux arrière rouges clignotants autorisés)

Avertisseurs sonores (timbre ou grelot) :il doit pouvoir être entendu à 50 mètres au moins.

Les pneus doivent être bien gonflés et en bon état (pas de déchirure)



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

Cycliste : Le bon comportement... Depuis juillet 2015 ,il est interdit de porter tout dispositif susceptible d'émettre du son à l'oreille (téléphone , oreillettes ou casque audio) en conduisant ,y compris à vélo. Le contrevenant s'expose à une amende de 1345 €.

Etre bien équipé....A l'arrêt, contrôlez les freins avant et arrière...assurez vous que les pneus soient suffisamment gonflés. Vérifiez votre équipement.....

Une règle d'or..Respectez le code de la route, notamment les feux , stop et cédez le passage...mais également le taux légal d'alcool, l'interdiction d'utiliser un téléphone portable tenu en main etc.

Vous ne devez pas rouler sur les trottoirs (sauf pour les enfants de moins de 8 ans).....Circulez sur les aménagements cyclables lorsqu'ils existent (certains sont obligatoires).....

Sur les chaussées, roulez à droite mais ne serrez pas de trop près le bas-côté des routes de campagne(attention aux ornières et gravillons),ni les véhicules en stationnement en ville (gare aux ouvertures de portes intempestives, aux piétons qui débouchent entre deux voitures ,etc..)

Avant de tourner regardez toujours à gauche et derrière pour vérifier que vous pouvez le faire sans risque. Tendez le bras pour indiquer votre intention de changer de direction.

Attention aux angles morts Notamment ceux des poids lourds et véhicules de transport en commun. Selon votre place par rapport au véhicule , vous êtes visibles ou non. L'important est de toujours garder le contact visuel : :: Si vous pouvez voir le chauffeur ,il peut vous voir aussi .

Ne remontez pas les files par la droite..Non seulement vous risquez de surprendre les autres conducteurs qui ne s'attendent pas à vous voir circuler de ce coté mais en plus vous vous trouvez dans leur angle mort.

Redoublez de prudence aux intersections...C'est là que le risque de conflit avec les autres véhicules existe, même si vous circulez sur une piste cyclable. Dans les carrefours difficiles n'hésitez pas à descendre de votre vélo et à emprunter les passages pour piétons.

Dans les giratoires ,restez sur la voie la plus à droite ,même si vous devez à gauche de votre axe d'entrée puis pensez à tendre votre bras pour signaler que vous sortez, tout en jetant un coup d'œil sur votre gauche pour vérifier qu'un autre usager ne quitte pas l'anneau au même moment...

En groupe...Roulez en file indienne..Hors agglomération vous avez le droit de rouler à deux de front mais pas plus....Attention de ne pas obliger les véhicules à des manœuvres d'évitement dangereuse si la chaussée est étroite. Depuis le décret N° 2015-808 du 2 juillet 2015 (qui a modifié l'article R412 -19 du code de la route) les automobilistes peuvent chevaucher une ligne continue pour dépasser un vélo .Une condition le faire sans danger, sans gêner d'autres usagers, en utilisant le clignotant et en laissant une distance de 1,50 mètre entre leur voiture et le cycliste qu'il dépasse.

Signalisation Dans les zones partagées le piéton est prioritaire.... Attention le panneau tourne à droite n'est pas une priorité ... Bien regarder si un véhicule ayant priorité (ex au feu rouge) arrive de même cette priorité s'applique pour un piéton .



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

Tourne à droite

Les nouveaux modes de déplacement entraînent dans la circulation urbaine d'importantes mutations. Une nouvelle signalisation permet désormais aux maires d'autoriser les cyclistes, dans certains carrefours, à tourner à droite ou à aller tout droit lorsqu'il n'y a pas de voie à droite alors que le feu est rouge, en respectant la priorité accordée aux autres usagers, et principalement aux piétons.

Cette possibilité ressort des dispositions de l'arrêté du 12 janvier 2012, paru au journal officiel du 27 janvier, qui a créé cette nouvelle signalisation.

La mesure donne aux maires la possibilité, dans le cadre de leur politique locale de circulation, d'ajouter aux feux tricolores, sur certains itinéraires et à des intersections choisies présentant toutes les conditions de sécurité, une signalisation destinée exclusivement aux cyclistes autorisant le "tourne-à-droite" ou le "tout droit".

Cette nouvelle signalisation est composée de panneaux (petits panneaux placés sous un feu) ou de feux jaunes clignotants qui montrent une silhouette de vélo et indiquent par une flèche la direction autorisée.



L'objectif premier est de rendre la circulation du cycliste en ville plus facile et sûre. C'est donc un outil supplémentaire au service des politiques de déplacements menées par les collectivités locales.

Elle permet de réduire le nombre de situations inconfortables, voire dangereuses, dans lesquelles le cycliste se trouve dans l'angle mort des autres véhicules motorisés au moment du démarrage.

Il reste cependant indispensable, pour les cyclistes autorisés à passer au feu rouge, d'aborder l'intersection avec prudence et de respecter et laisser passer -au besoin en s'arrêtant- les piétons qui traversent ou veulent traverser.

Emprunter une piste cyclable

C'est encore l'article R431-9 du Code de la route qui donne la réponse : "l'autorité investie du pouvoir de police après avis du préfet" peut instaurer l'obligation d'emprunter les bandes ou pistes cyclables. Autrement dit : un panneau peut vous y obliger.

Si le panneau "piste cyclable" est carré : vous décidez.

Si il est rond vous devez emprunter cette voie obligatoirement.

Les cyclistes dans leurs rapports avec les piétons

Depuis le 12 novembre 2010, tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre (R415-11, 4ème classe). Notons que cet article s'applique aussi bien en ville que sur les routes de rase campagne. Le faible encombrement du vélo permettra généralement d'éviter l'arrêt pénalisant, mais les piétons bénéficient donc à présent d'une réelle priorité sur la chaussée, y compris vis-à-vis des vélos



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

La suspension du permis de conduire peut être décidée par le juge, même si l'infraction a été commise à vélo. Il existe de nombreux cas de suspension du permis de conduire [[notamment conduite sous l'influence de l'alcool (R234-1,)

Vélo couché... Si ce type de vélo présente pour certains de nombreux avantages il est , de par sa configuration, plus difficile à voir pour les usagers ...Il est donc indispensable pour son utilisateur de ne pas hésiter à le signaler même si cela peut parfois faire penser à un arbre de Noël...

Les Cyclistes...Des usagers vulnérables La mortalité des cyclistes s'accroît depuis 2010. En 2017 elle a augmenté de 6% par rapport à l'année précédente, avec un total de 172 décès de cyclistes (contre 1621 en 2016)...Toutefois la mortalité des cyclistes représente une part assez faible (4 %)des personnes tuées dans la circulation routière..

Les principaux facteurs d'accidents A l'origine des accidents de cyclistes ,on trouve..

Le non respect de la signalisation... feux...stop etc....par les cyclistes comme par les autres usagers.

La non prise en compte des cyclistes par les usagers motorisés (vitesse excessive, distance de sécurité non respectée)

Le défaut d'éclairage et de visibilité des cyclistes

Le tourne-à-gauche mal négocié du cycliste

Les angles morts sur les poids lourds, les transports en commun

Les types de blessures...Les blessures les plus fréquemment observées chez les cyclistes sont superficielles :il s'agit d'abrasion cutanée, de plaies ou de contusions mineures. Toutefois , on observe de nombreuses fractures.....La plupart des décès ou séquelles graves ,chez les cyclistes, accidentés, sont attribuables à des lésions cérébrales...d'où la nécessité de porter un casque.

SECURITE ROUTIERE

Merci de votre participation et
bonne route

**N'OUBLIONS PAS TOUS
RESPONSABLES**



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com



Le VAE ... un phénomène social lors de son apparition beaucoup ont dit « Pour moi... et son Jamais ,c'est bon pour les vieux.... » Maintenant il représente pratiquement 50% de la vente des VTT...et s'il s'est déjà imposé chez les loueurs et pratiquants en zone de montagne c'est à présent le tour de nombreux vététistes , même jeunes ,à succomber à son attrait...Pour le vélo de route l'essor est plus tardif mais vu l'intérêt porté au vélo sous toutes ses formes, les fabricants ont compris l'importance de ce produit pour leurs entreprises ...Les modèles se diversifient et les évolutions technologiques mettent à des dispositions des machines de plus en plus performantes... On est plus dans l'approche du vélo pour les personnes ayant des difficultés mais vers un moyen de déplacement et de pratiques sportives à la portée de tous, même si son cout reste élevé dans l'ensemble... Les tabous qu'entouraient le VAE disparaissent....Avec lui on peut continuer rouler à avec ses amis , son club ,son conjoint.... En gérant bien sa batterie passer un ou des cols ne fait plus peur....

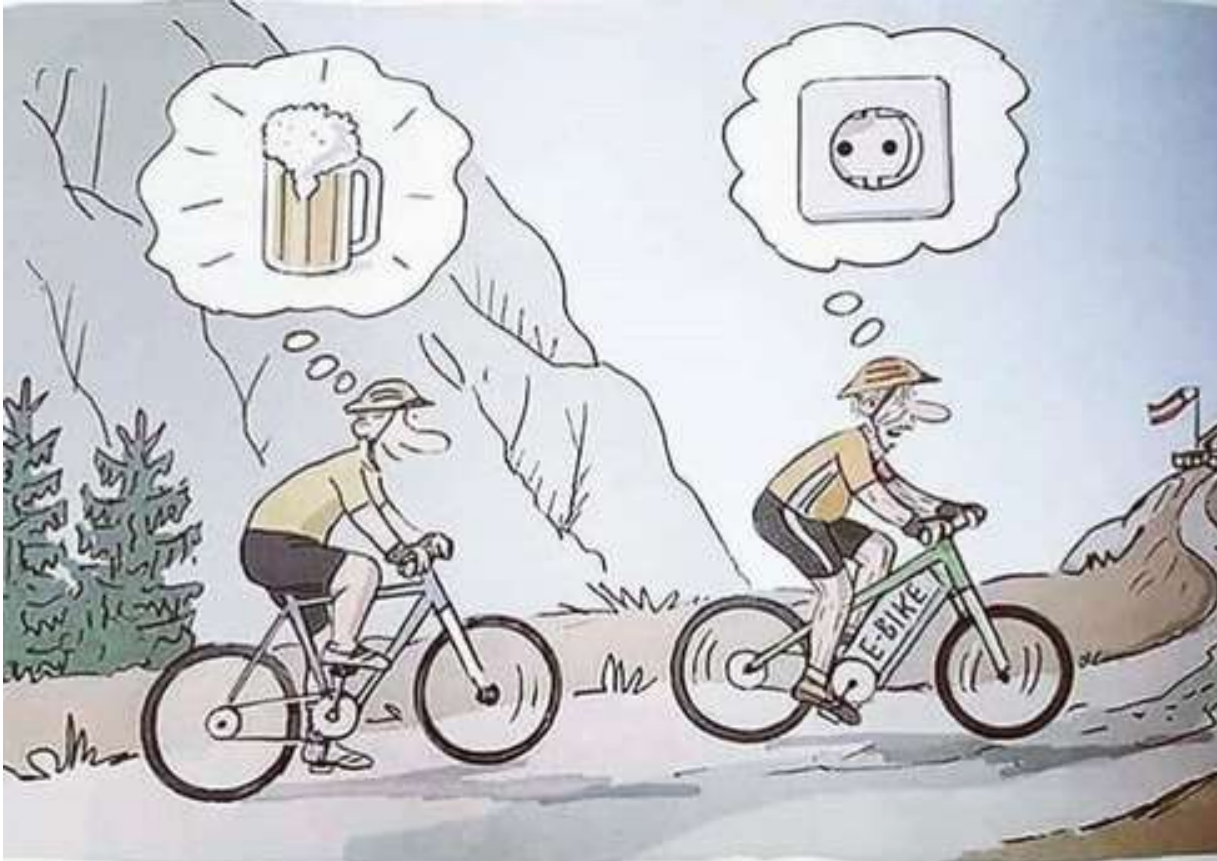
Le VAE est-il l'arbre qui cachera la baisse continue de notre nombre de licenciés ou sera-t-il celui qui accélérera le développement de nos clubs difficile à dire mais il est important de savoir s'adapter et savoir l'accepter.

Un diaporama complet « spécifique VAE» de la commission nationale de formation de la FFCT se trouve sur le site www.codep07.com.. Il compte 59 diapositives dans la dernière version datée du 17 octobre 2018



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com



Paroles Mme Dominique Coste, Présidente du CDOS de l'Ardèche, doit nous quitter...

« Le comité cyclo est toujours disponible pour les journées autour du développement du sport en Ardèche...

Le CDOS développe un certain nombre d'actions vers les clubs et il ne tient qu'à eux de s'en saisir...

Sport santé... Bourse aux bénévoles... formation... l'ensemble de ces axes de développement d'aide aux comités et associations sportives sont sur le site du CDOS www.ardecheolympique.org

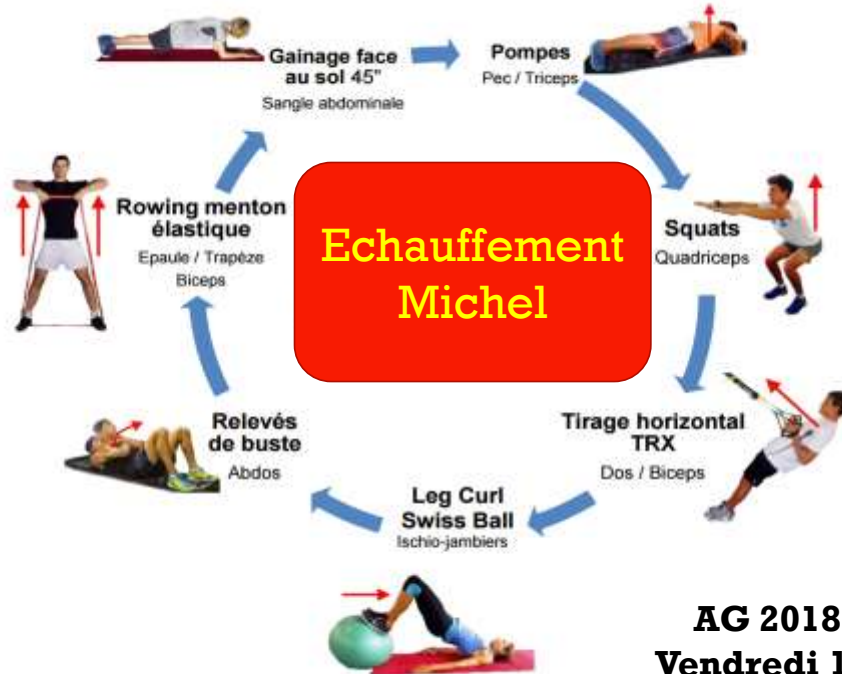
Pour le comité JP Nougue la remercie pour son action qui a permis de solutionner « le non logement » de l'armoire contenant le matériel du comité

Mr J. Dubai, maire de St Péray... Arrivant de Verdun avec un groupe de jeunes, je ne pourrai assister à votre AG de ce soir pour cause de remise de récompense handisport... Soutien fidèle du club local il se félicite que le comité ait choisi St Péray pour cette rencontre des clubs et son AG Annuelle et l'assure qu'il sera toujours le bienvenu dans la ville qui en 1936 fut l'une des 9 premières AOC.



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com



**AG 2018 St PERAY
Vendredi 16 Novembre**

Présentation par M.Chambonnet et D.Vittiel du diaporama fédéral ci-dessous.
Comprenant 40 diapositives il est visible dans son intégralité sur le site www.codep07.com



**Commission sécurité santé
Coreg Auvergne Rhône-Alpes**

Réalisation...

- **Christine Carron** : Brevet d'Etat d'éducateur sportif pour tous
- **Solange Flon et Bernard Gil** de la commission Santé - Sécurité du COREG Auvergne Rhône-Alpes



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

Pour mieux nous faire connaître, pour mieux grandirelle est indispensable la ??????



COMMUNICATION



Jean Pierre



- **RAPPEL**
- Validation calendrier randonnées Drome – Ardèche
- Saisie randonnée sur le site FFCT pour le ou irons nous
- **Prévenir Codep pour validation**



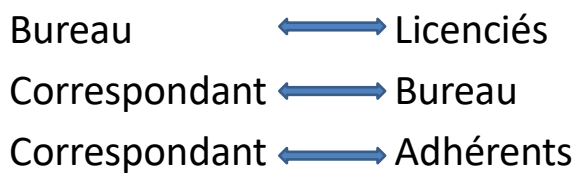
RANDONNÉES	RANDONNÉES PERMANENTES
AUVERGNE RHONE ALPES	DU 1/2018
Route / VTT / Marche	00
Route / VTT / Marche	Rechercher
Liste des manifestations de la région auvergnate	Page 2/2 Date



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

Communication Interne Clubs



• Communication Externe Clubs

- Clubs ↔ Partenaires , comité , FFCT
- Clubs ↔ Presse , pub
- Clubs ↔ Institutions (mairie , com com.....)
- Clubs ↔ Evènements (rando , fêtes.....)



Un exemple de communication réussie.....

la journée des féminines

Du comité vers les clubs...des clubs vers leurs féminines
Du comité vers les féminines...Internet



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

Randonnée des féminines 2018

Participation : 53 Féminines dont 3 N licenciées



Représentation par clubs :

	Clubs	Femme
Aubenas 21	CYCLO AUBENAS VALS	101
Privas 10	CYCLO RANDONNEURS PRIVADOIS	19
	CYCLOTOURISTES GRANGEOIS	20
Granges 4	CYCLOTOURISTE COMITE ETABLISSEMENT IVECO E	7
	CYCLO ANNONEENS	67
Annonay 3	F R I O L CLUB	24
	CYCLO CLUB SAINT PERAY	19
Le Friol 2	CYCLO CLUB CARAVELAIR	3
	UNION CYCLOTOURISTE CRUASSIENNE	2
St Peray 3	CYCLOTOURISME LE TEIL	3
	LA ROUE LIBRE VALLONNAISE	6
Le Teil 7	UNION CYCLISTE DE L ARDECHE MERIDIONALE	4
	CYCLO SAINT VICTOR 07	8
	CYCLO CLUB DU TANARGUE	3
	CYCLO SPORTIFS LA VOULTE	2
	VELO CLUB TEILLOIS	7
	CT LE POUZIN	3

Et là La FFCT a-t-elle bien su expliquer et communiquer sur le pourquoi de ce nouveau logo.....



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

Constat de la FFCT et des clubs :

Perte de licenciés

2017 : FFFCT : - 2400

2018: Codep 07 : - 63

La fédération a changé son logo et son approche grand public en rajeunissant son image (licence , VTT , VAE)
 cela suffira t'il a diminuer ses pertes d'adhérents ?



A vélo tout est plus beau !

Tableau comparatif des licenciés clubs en 2017 et en 2018

Clubs	2017		2018									TOTAL
	LICENCES 2017	Renouvellement			Perte	Création			Total			
		Homme	Femme	Total		Homme	Femme	Total	Homme	Femme		
CYCLO AUBENAS VALS	413	245	89	334	79	31	12	43	276	101	377	
CYCLO RANDONNEURS PRIVADOIS	54	35	18	53	1	6	1	7	41	19	60	
CYCLOTOURISTES GRANGEAIS	122	74	20	94	28	15		15	89	20	109	
CYCLO ANNONAISIENS	226	128	55	175	45	20	12	32	148	67	217	
FRIOLE CLUB	77	49	22	71	6	3	2	5	52	24	76	
LES CYCLOTOURISTES DE JOYEUSE	27	23	1	24	3	1		1	24	1	25	
CYCLO CLUB SAINT PERAY	131	102	19	121	18	8		8	118	19	129	
UNION CYCLOTOURISTE CRUASSIENNE	33	22	7	24	9	1		1	23	2	25	
CYCLOTOURISME LE TEL	32	29	2	31	1	3	1	4	32	3	35	
LES BARTAVELLES	16	16		16	0	5	1	6	21	1	22	
LA ROUE LIBRE MUZOLAISE	39	36	1	37	2	1		1	37	1	38	
LA ROUE LIBRE VALLONNAISE	30	24	6	30	0			0	24	6	30	
CT LABEGUDE	22	21	1	22	0	2		2	23	1	24	
UNION CYCLISTE DE L'ARDECHE MERIDIONALE	55	43	4	44	11	2		2	42	4	46	
VELO CLUB LABEAUME	18	12	2	14	4			0	12	2	14	
CYCLO SAINT VICTOR ST	25	12	7	19	6	3	1	4	15	8	23	
BAROUEURS DU CHINAC	32	4		4	28			0	4		4	
CYCLO RANDONNEURS DES BOUTERES	19	18		18	1	1		1	19		19	



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

- * Pour nous clubs que faire ?
- * Certains clubs ont augmenté les effectifs comment ?
- * Comment communiquer pour faire adhérer ?
- * Quelle population en adhésion doit on cibler (VTTiste , VAE , Féminine) ?
- * Quelle relation avec la presse locale ?
- * Doit on attendre une aide de la fédération ou des pouvoirs locaux (voie verte , amélioration des infrastructures routières) ?

- Le club est il connu localement ?
- Quelle image à le grand public du club (course, sportif , pépère) ?
- Comment est le club (convivial , fermé , on roule en groupe ou seul ,on encadre les nouveaux) ?
- Promotion de sa randonnée , comment faire , quel est le meilleur moyen de la faire connaître ?
- Quelle raison de se licencier en fonction de l'âge et de son activité (vtt, route , vae) ?

Privas Hubert Hilaire, président du club de Privas, explique comment en s'appuyant sur la convivialité (journée commune, séjour avec des circuits adaptés à tous, sorties de club respectant plus le rythme de chacun, ouverture aux féminines, développement de la section VTT le club privadois a enrayer la baisse et augmenté son nombre de licenciés (+7) Il faut Donner envie..

Aubenas-Vals Une féminine du CTAV nous parle de son arrivée au club, elle pour qui a qui découvert le vélo grâce au groupe découverte mis en place dans ce club....La solidarité, la



CODEP 07 FFCT

Comité départemental de cyclotourisme de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

convivialité, un groupe adapté ,tout lui a permis de se trouver bien et de donner envie de dire ..Venez nous rejoindre..vous trouverez beaucoup de plaisir à pratiquer avec nous...

Merci de votre témoignage et de votre articipation



Rencontre clubs St Peray 16 novembre 2018

RENCONTRE DES CLUBS 2018



REPAS